

COMMUNE de CRANSAC-LES-THERMES
Département de l'Aveyron

Le Maire de la Commune de CRANSAC-LES-THERMES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment les articles L 2213-1 à L2213-6,

Vu le Code de la Route,

Vu l'intérêt général,

Vu la demande présentée en date du 10 mars 2026, par l'Entreprise CABROL – 12220 ROUSSENNAC (Aveyron) en vue d'effectuer des travaux de réfection de toiture à la maison sise à CRANSAC-LES-THERMES (12110) – 79 rue Anatole France, demandant l'autorisation de stationner, du numéro 67 au numéro 87 inclus, des engins ainsi que des véhicules de chantier, du Jeudi 12 mars 2026 au Vendredi 10 avril 2026 inclus.

Considérant qu'il y a lieu de règlementer le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours,

A R R E T E

ARTICLE 1 : L'Entreprise CABROL – 12220 ROUSSENNAC (Aveyron) est autorisée à stationner des engins ainsi que des véhicules de chantier,

du Jeudi 12 mars 2026
au Vendredi 10 avril 2026 inclus.

rue Anatole France, du numéro 67 au numéro 87 inclus, afin d'effectuer des travaux de réfection de toiture à la maison sise à CRANSAC-LES-THERMES (12110) – 79 rue Anatole France,


ARTICLE 2 : Pendant la durée des travaux le permissionnaire devra respecter les dispositions ci-après :

- le chantier sera installé de façon à gêner, le moins possible, la circulation des véhicules et des piétons,
- la protection des usagers devra être assurée,
- les panneaux de signalisation réglementaires seront mis en place aux endroits correspondants, pour permettre l'application des présentes dispositions,
- la remise en état des lieux en fin de chantier.

ARTICLE 3 : La présente autorisation est délivrée sous réserve des droits des tiers et règlements en vigueur, et le permissionnaire sera entièrement responsable des incidents et accidents imputables à la non conformité ou à l'insuffisance de signalisation.

ARTICLE 4 : Le Commandant de Police et le Maire de CRANSAC-LES-THERMES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

CRANSAC-LES-THERMES,
Le 10 mars 2026.
Le Maire,



Bernard CANAC.



